

Vétroz, le 17 juin 2024

Monsieur le Président de la Municipalité,
Madame et Messieurs les Conseillers Municipaux

Lors de la séance plénière ordinaire du Conseil général du lundi 20 juin 2022, nous étions quelques-uns à avoir co-signé et déposé un postulat visant une scolarisation centrée sur les intérêts prioritaires des enfants.

Ce postulat faisait suite à une lettre restée sans réponse qui vous avait été adressée par l'intégralité des enseignants de 5 à 8H, ainsi que des enseignants d'appui de Vétroz.

Nous vous faisons part de notre inquiétude quant à différents paramètres qui risquaient de prêter les enfants de notre commune, si l'on appliquait la nouvelle répartition des enfants sur les deux sites scolaires.

Pour rappel, nos points d'inquiétude étaient :

- Risque pour les enfants habitant dans la zone tampon de devoir être changés, en cours de scolarité, de centre scolaire avec tout ce que cela signifie en terme de perte de liens sociaux, de stress, ... pour l'enfant.
- Diminution des possibilités de bénéficier d'heures d'appui pour les enfants en difficulté.
- A part s'ils font des activités extra-scolaires, les enfants des deux sites ne se connaissent plus entre eux.

Après une année de mise en place de cette nouvelle répartition il serait utile de faire un bilan des points relevés ci-dessus :

- En effet, ~ 30 enfants vont devoir l'année scolaire prochaine, être déplacés d'un centre scolaire à l'autre afin d'équilibrer les classes.
- Nous avons au sein de nos classes de nombreux enfants souffrant de troubles dys, TDA, TSA, ... qui ont des besoins d'aide auxquels les enseignantes d'appui ont de la peine à répondre.
- Nous constatons qu'aucune mesure compensatoire n'a été mise en place par la commune malgré certaines promesses faites.

- Au vu des points relevés ci-dessus, comment vous positionnez-vous face à la situation actuelle ?

- Comment comptez-vous répondre aux problèmes relevés ?

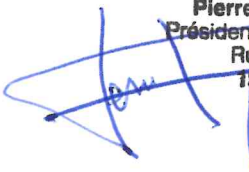
- Est-il envisageable que la commune prenne à sa charge des heures d'appui afin de compenser cela, comme s'est fait dans de nombreuses communes ?

(La ville de Sion prend à sa charge 2 millions afin de financer des intervenants extérieurs).

En vous remerciant d'avance de la diligence avec laquelle vous apporterez une réponse aux différentes questions ci-dessus, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la Municipalité, Madame et Messieurs les Conseillers Municipaux, mes meilleures salutations.

accepté le 18/06/2024


Chantal ROH
Conseillère générale Le Centre


Pierre-Michel VENETZ
Président du Conseil général
Rue du Pont 39
1963 VETROZ